



CAB/RT/2020



PREFET  
ADMINISTRATEUR  
SUPERIEUR,  
CHEF DU TERRITOIRE  
DES ILES  
WALLIS ET FUTUNA

N° 26-2020  
Juillet 2020

# La lettre de l'Et@ et du Territoire des îles Wallis et Futuna



Face au covid-19, Wallis et Futuna persévère dans sa volonté de se prémunir



Ce document peut être téléchargé sur le site internet :

[www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Publications/La-lettre-de-l-Etat-et-du-Territoire-des-iles-Wallis-et-Futuna/2020/Juillet-2020](http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Publications/La-lettre-de-l-Etat-et-du-Territoire-des-iles-Wallis-et-Futuna/2020/Juillet-2020)

**LA LETTRE D'INFORMATION DES SERVICES DE L'ÉTAT  
ET DU TERRITOIRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA- 31/07/2020**

## N° 26-2020 JUILLET 2020

### Minute de silence observée le 09 juillet, en hommage à la gendarme LEMEE décédée le 04 juillet 2020

En hommage à la gendarme Mélanie Lemée affectée à la brigade de proximité d'Aiguillon, décédée le 4 juillet 2020 des suites de ses blessures après avoir été percutée par un véhicule lors de son opération, les services de l'État et du Territoire des îles Wallis et Futuna en présence des représentants de la Chefferie ont observé une minute de silence, le jeudi 09 juillet 2020, à 11h30 au Fale de la République, sous la présidence du Préfet des îles Wallis et Futuna, M. Thierry QUEFFELEC.



### Vente domaniale le 22 juillet 2020 au Fale de la République

La direction des Finances Publiques de Wallis et Futuna a organisé une vente domaniale le mercredi 22 juillet à 9 heures au Fale de la République.

Vous trouverez plus de détails sur les lots en cliquant sur le lien ci-après :

<http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Actualites/Vente-domaniale-le-22-juillet-2020-au-Fale-de-la-Republique>

## N° 26-2020 JUILLET 2020

### Levée de confinement des SAS terrestres, le 12 juillet 2020

L'Administration Supérieure communique :

La levée de « quatorzaine » des passagers arrivés par le vol du lundi 29 juin dernier s'est opérée de la manière suivante :

- SAS terrestre hôtel « Ulukula » : sortie du SAS dimanche 12 juillet 2020 à 10h00.
- SAS terrestre hôtel « Moana Hou » : sortie du SAS dimanche 12 juillet 2020 à 10h00.

Tous les passagers ont fait l'objet de tests PCR avant leurs sorties de confinement.

Les familles se sont présentées afin de récupérer le(s) passager(s) et leurs bagages.

### Communiqué - Avis de vent fort du 13 au 14 juillet 2020

Un anticyclone 1028 hPa, positionné à proximité des Kermadec, a dirigé un alizé rapide d'Est Sud-Est sur Wallis-et-Futuna du 13 au 14 juillet 2020.

Cet anticyclone s'est maintenu et le vent s'est renforcé sur Futuna, avec une mer forte.

Sur Futuna, le vent d'Est Sud-Est s'est renforcé pour atteindre 45 km/h temporairement 50 km/h, avec des rafales de l'ordre de 60 à 70 km/h.

Les sorties en mer ont été déconseillées.

### Appel à recensement annuel 2020 des jeunes gens nés en 2004 et ayant atteint l'âge de 16 ans

Le Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna invite tous les jeunes gens nés en l'an 2004 et qui atteindront leurs 16 ans au cours de l'année 2020 à bien vouloir se présenter au bureau de la Réglementation (Circonscription d'Uvea), munis de leur passeport, de leur extrait d'acte de naissance ou du livret de famille, pour s'y faire recenser.

Cette formalité doit être effectuée entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours. Il est toutefois précisé que les jeunes non recensés dans l'année de leurs 16 ans peuvent toujours en faire la démarche jusqu'à l'âge de leur 25 ans.

Il est par ailleurs rappelé que l'attestation de recensement qui leur sera délivrée, tout comme celle de la « Journée Défense et Citoyenneté », sont notamment obligatoires pour toute inscription :

- sur la liste électorale,
- dans un établissement scolaire,
- aux concours administratifs,
- ou encore à l'examen du permis de conduire.

Le bureau de la Réglementation (Circonscription d'Uvea) vous est ouvert de 08h00 à 14h00, du lundi au vendredi, pour vous faire recenser.



## Agence de santé du territoire des îles Wallis et Futuna

### Bulletin de surveillance épidémiologique 14/2020 (semaines 27-28).

**Du 29/06/2020 au 12/07/2020**

- Arboviroses : - **1 nouveau** cas sur la quinzaine.
- Leptospirose : - Pas de cas sur la quinzaine.
- Grippe et infections respiratoires : -Grippe A : Pas de cas sur la période.  
-Grippe B : Pas de cas sur la période.  
-Covid-19 : Pas de cas sur la période.



✓ **Epidémie de dengue 2 éteinte le 22/06/20.**

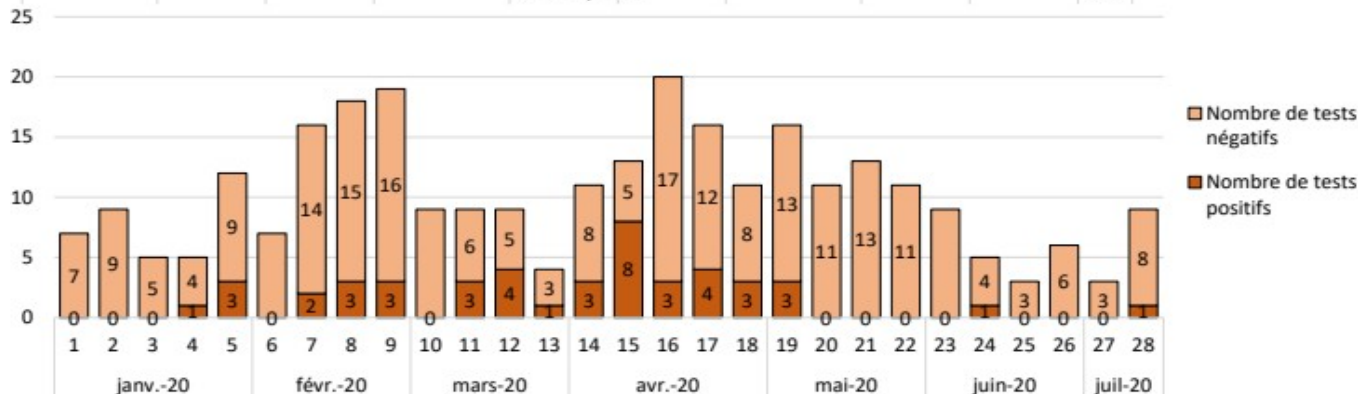
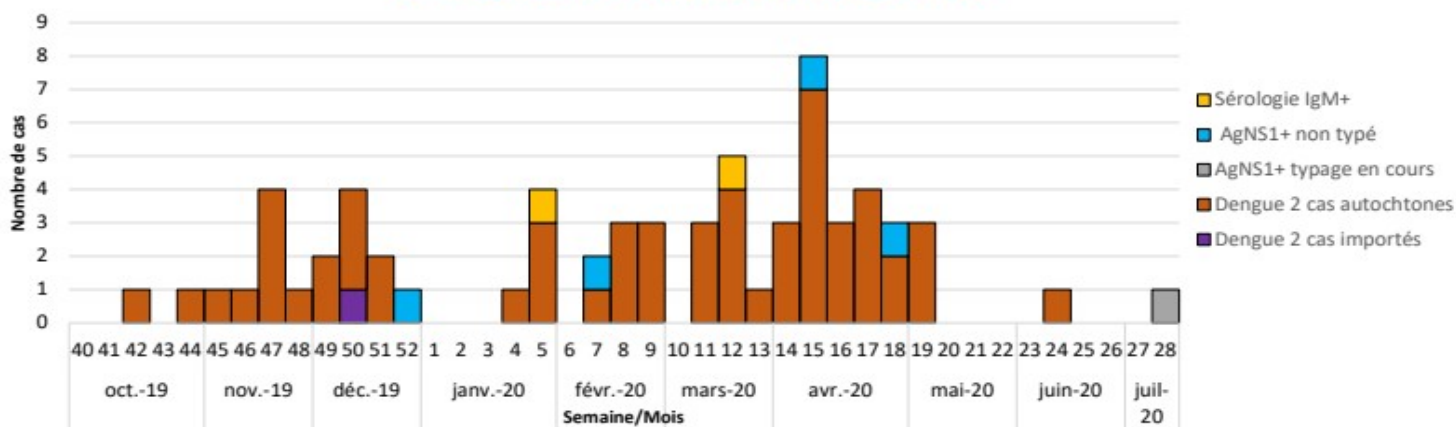
➤ **Arboviroses**

➤ **Dengue :** **Sur la quinzaine :**

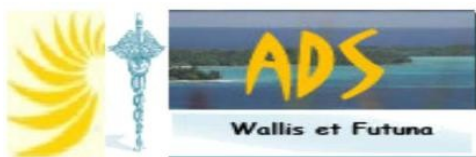
- Un premier cas autochtone positif en AgNS1 sur la quinzaine à Futuna dans le village de Taoo, il s'agit d'un cas isolé, le typage et l'enquête épidémiologique sont en cours.

✓ **Depuis le 11/02/19 :**

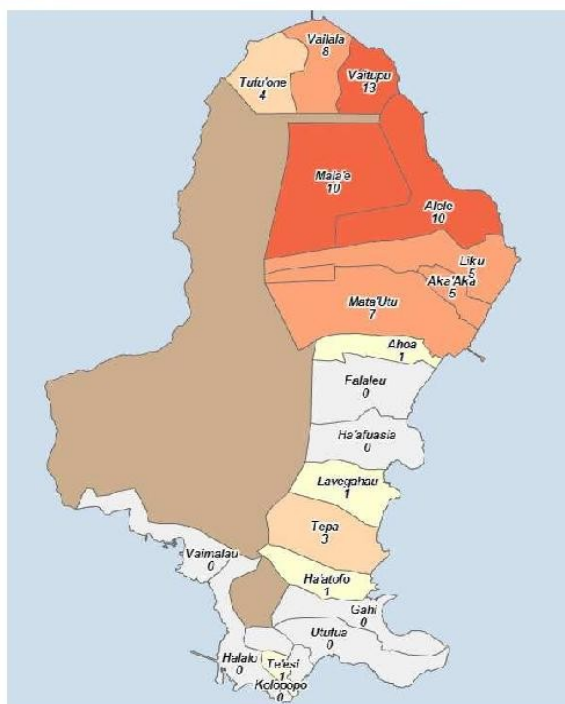
✓ **78 cas confirmés et probables dont 48 en 2020.**



Graphique 1 et 2 : évolution hebdomadaire du nombre de cas de dengue à Wallis et Futuna depuis 2019 et nombre de tests effectués en 2020



## Agence de santé du territoire des îles Wallis et Futuna



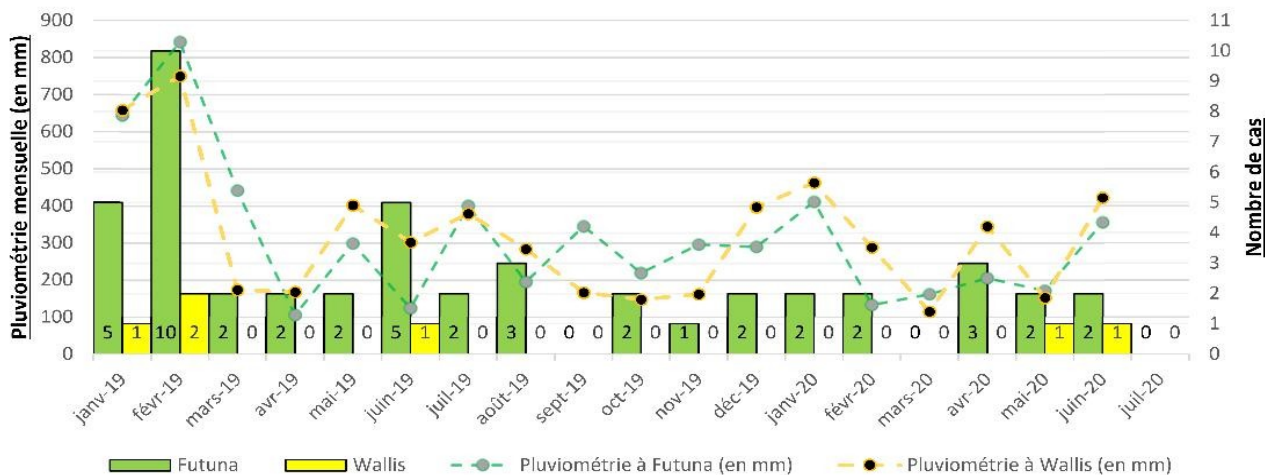
Carte 1 : répartition des cas de dengue importés et autochtones à Wallis depuis 2019

-Techniques utilisées au laboratoire : détection de l'antigène NS1 par technique ELISA (BIO-RAD Platelia Dengue NS1 Ag) et par TDR BIOSYNEX DENGUE NS1.

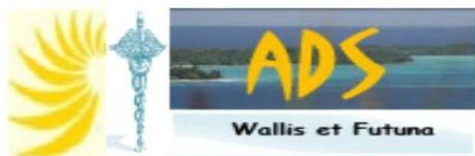
### Leptospirose :

- Pas de nouveau cas sur la quinzaine.
- Pour 2020 : 11 cas confirmés et probables à Futuna et 2 à Wallis.

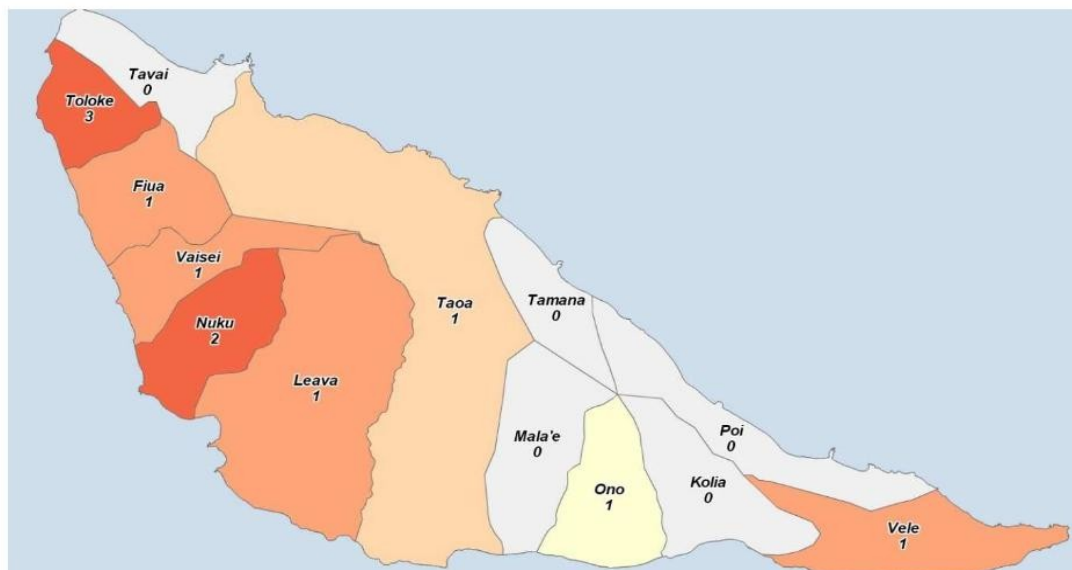
Pour rappel : **40 cas** en 2019 à Wallis et Futuna.



Graphique 3 : relevé mensuel des cas de leptospirose confirmés et probables à Wallis et Futuna depuis 2019 et pluviométrie.



## Agence de santé du territoire des îles Wallis et Futuna

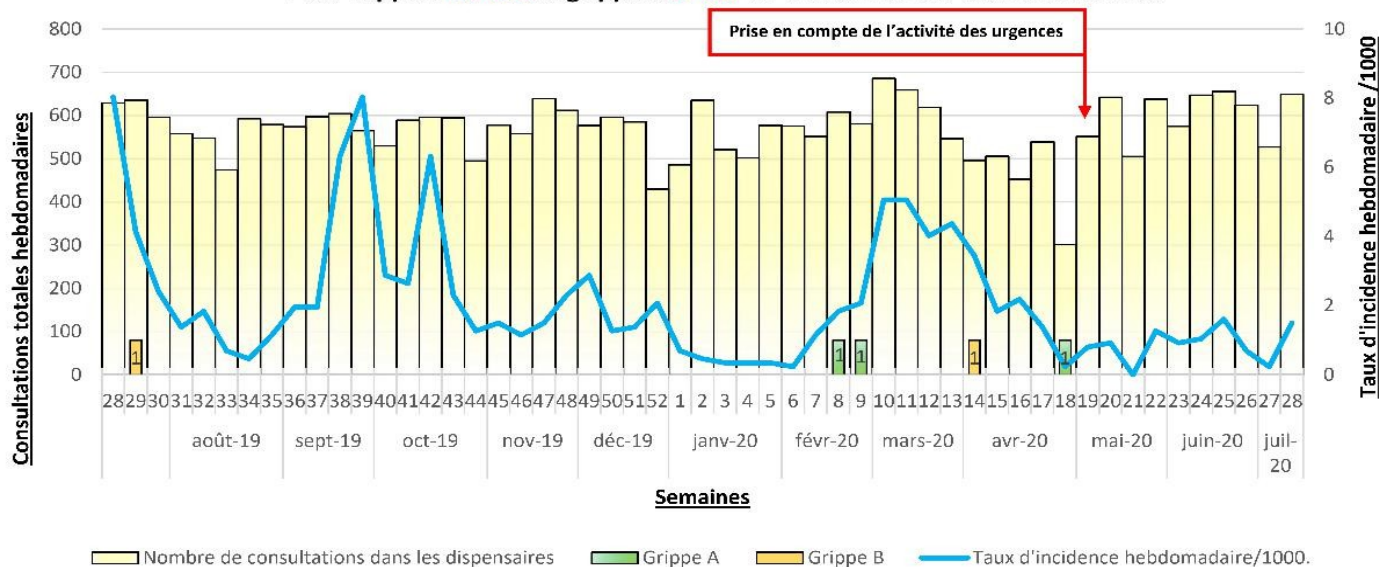


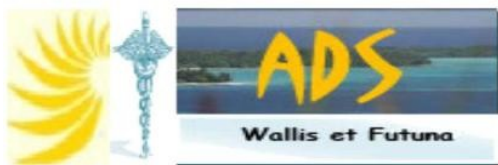
Carte 2 : répartition des cas de leptospirose à Futuna en 2020

- Technique utilisée au laboratoire : Détection des IgM anti-*Leptospira*, kit Panbio *Leptospira* IgM ELISA.

- **Grippe et infections respiratoires**
- **Grippe :**
  - 3 cas confirmés de grippe A H1N1, 1 cas confirmé de grippe B non sous typé en 2020.
- **Wallis :**
  - Pas de nouveau cas sur la période.
- **Futuna :**
  - Pas de nouveau cas sur la période.

Pour rappel : **45 cas** de grippe et **9 cas** de VRS en 2019 à Wallis et Futuna.





## Agence de santé du territoire des îles Wallis et Futuna

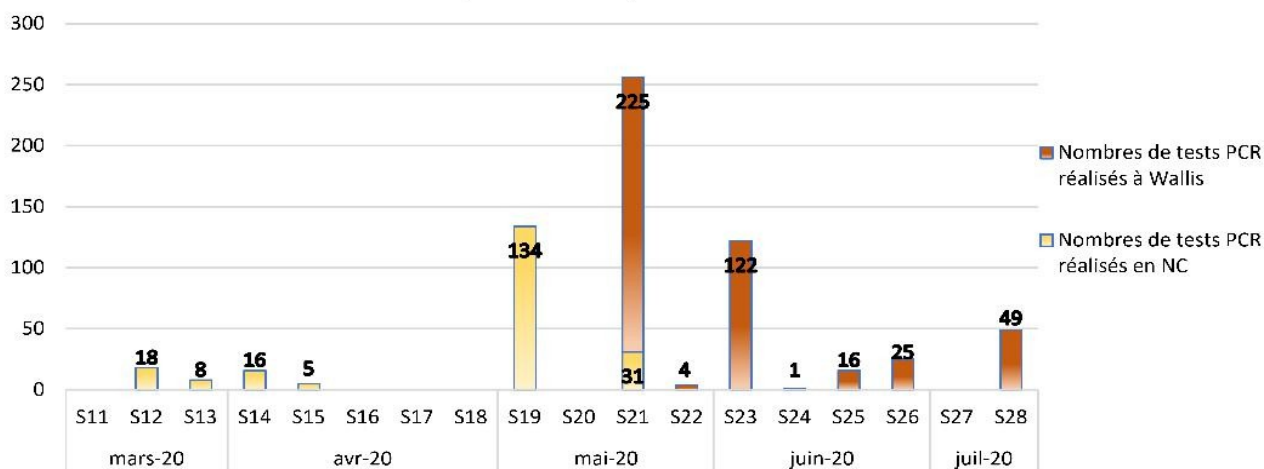


Graphiques 4 et 5 : Taux d'incidences hebdomadaires des syndromes grippaux et consultations totale à Wallis et Futuna depuis 2019.

- Technique utilisé au laboratoire : TDR BIOSYNEX INFLUENZATOP

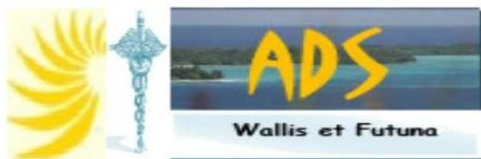
### ➤ Infection COVID-19 à SARS-CoV-2 :

- Six-cent-cinquante-quatre patients investigués à Wallis et Futuna depuis le 14/03/20, **tous négatifs** en PCR.



Graphiques 6 : Nombre de tests PCR sars-cov-2 réalisés depuis mars 2020.

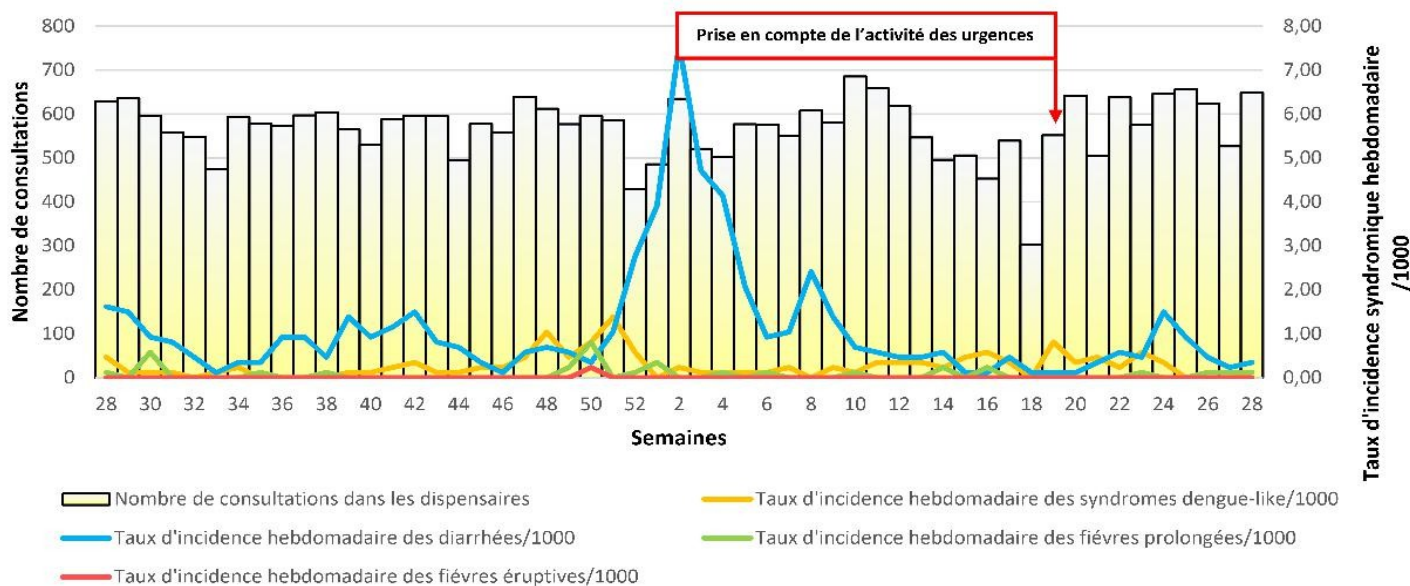
- Technique utilisé au laboratoire : PCR Xpress SARS-Cov-2 sur automate GeneXpert



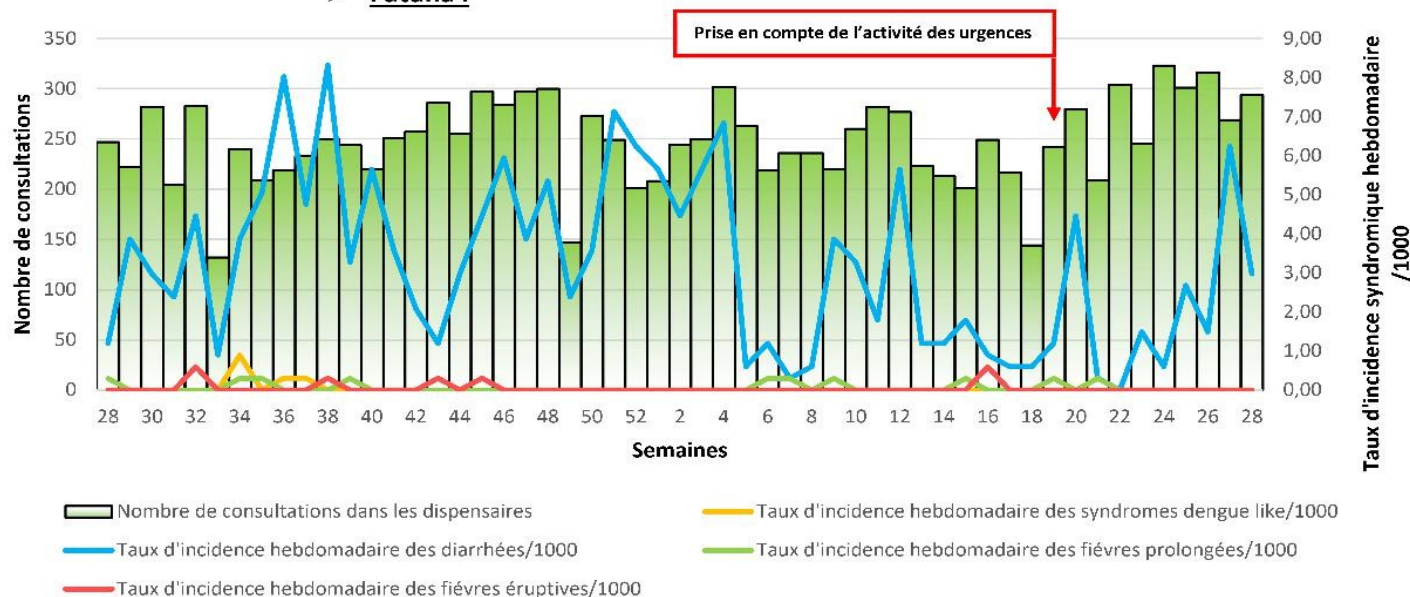
## Agence de santé du territoire des îles Wallis et Futuna

➤ Surveillance syndromique des diarrhées, fièvres éruptives, fièvres prolongées, syndromes dengue-like :

➤ Wallis :



➤ Futuna :



**Graphiques 7 et 8 : Surveillance syndromique des diarrhées, fièvres éruptives, fièvres prolongées et syndromes dengue-like à Wallis et Futuna depuis 2019.**

*Merci à l'ensemble des médecins déclarants et des secrétaires pour la transmission des données, pour toutes questions sur la veille :  
clement.couteaux@adswf.fr*



Fête nationale, 14 juillet 2020

A l'occasion de la fête nationale, une cérémonie de levée des couleurs s'est déroulée, le mardi 14 juillet 2020, au Malae Sagato Soane, à l'issue de la messe célébrée en la Cathédrale de Mata-Utu.

La cérémonie a été présidée par le Préfet des îles Wallis et Futuna, Thierry QUEFFELEC en présence du roi, Lavelua Takumasiva Aisake Patalione Kanimoa et de sa chefferie, des parlementaires, du président de l'Assemblée Territoriale, Atoloto KOLOKILAGI et de ses élus, du Monseigneur, Susitino SIONEPOE, ainsi que de nombreuses personnalités.

La chorale a été animée par les élèves de l'école de Ahoa.

Cette année, à l'occasion de cette cérémonie, il est à noter la présence, remarquable de l'équipage du navire d'Entrecasteaux qui a accosté au port de Mata-Utu, le 13 dernier.

Des activités sportives sont organisées dans le cadre d'une compétition de va'a inter-villages. Celles-ci se sont déroulées au port de Mata-Utu.



## Levée de confinement des SAS Terrestre Ulukula et Moana Hou, le 12 juillet 2020

La levée de la « quatorzaine » des SAS terrestre concernant la dernière partie des passagers résidents de Wallis et Futuna sur la Délégation de service Public (DSP) arrivés sur le vol du lundi 29 juin 2020, s'est opérée le dimanche 12 juillet 2020 à 10h00.

Les autorités administratives des îles Wallis et Futuna, coutumières et personnel ayant participé à la réussite de ce rapatriement, étaient répartis dans les deux SAS terrestres "Ulukula" et "Moana Hou".

Les passagers ont donc été autorisés à quitter le SAS en compagnie de leurs familles ou ami(e)s après réception des résultats des tests PCR qui se sont tous révélés négatifs.

Désormais, les vols commerciaux reprennent, toutefois, les passagers en provenance de partout dans le monde, sauf, de la Nouvelle-Calédonie continueront à se signaler au préalable auprès de la Cellule d'Information du Public (CIP) de Wallis, avant toute possibilité d'entrer sur le Territoire.

La politique de sécurisation et préservation de nos populations face au Covid-19 reste en vigueur à Wallis et Futuna.



## Campus Connecté à Wallis et Futuna

Le Territoire des îles Wallis et Futuna est lauréat de l'appel à projets "campus connecté" lancé par la Caisse des dépôts et consignations.

Il s'agit d'un label attribué à un lieu, par principe éloigné des centres d'enseignement supérieur, dans lequel des jeunes peuvent suivre des cours à distance d'enseignement supérieur (BTS, DUT, Licence, etc) avec la mise en place de tutorats collectif et individuel pour les étudiants.

L'État apporte 50 000 € par lieu et 1 000 €/étudiant pendant 3 ans.

La collectivité porteuse du projet met à disposition le lieu de formation.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service du SITAS (services de l'inspection du Travail et des Affaires sociales) par téléphone au 72 01 67 ou par courriel à l'adresse suivante : [rudyuatini.sitas@mail.wf](mailto:rudyuatini.sitas@mail.wf)

## Concours photographique 2020 organisé par le service des pêches

Photographes de tous bords, focus sur la pêche !

Le service des pêches organise son premier concours photo dans le cadre des « vendredis de la pêche durable », qui auront lieu en novembre 2020.

Une seule thématique « La pêche, une part de l'identité des hommes et femmes de Wallis-et-Futuna ».

Chaque participant, peut envoyer un maximum de 3 photographies, réalisées en 2020.

De nombreux lots sont à gagner !

Pour participer, rien de plus simple : envoyez vos photos avant le 31 août 2020 à l'adresse courriel ci-après : [service.peche@agripeche.wf](mailto:service.peche@agripeche.wf) ou sur place directement au service des pêches à Aka'aka, accompagnées du bulletin de participation.

Le bulletin de participation et le règlement du concours sont disponibles en cliquant sur le lien ci-dessous :

<http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Actualites/Concours-photographique-2020-organise-par-le-service-des-peches>



PÊCHE CÔTIÈRE  
ET AQUACULTURE

### «Les vendredis de la pêche durable»

13/11	20/11	27/11
Mua	Hihifo	Hahake

Photographes de tous bords, focus sur la pêche !

## Concours photo

jusqu'au 31 août 2020

Pour participer, rien de plus simple, envoyez-nous vos photos accompagnées du formulaire d'inscription à : [service.peche@agripeche.wf](mailto:service.peche@agripeche.wf)

Un seul thème :  
« La pêche, une part de l'identité des hommes et femmes de Wallis-et-Futuna »

De nombreux lots à gagner.

Crédit photos: Matthieu Juncker

Chaque participant, âgé d'au moins 13 ans au 27 novembre 2020 peut soumettre jusqu'à 3 photos. Les photos doivent être déposées au service de la pêche (tel:72 26 06) ou envoyées par mail à l'adresse [service.peche@agripeche.wf](mailto:service.peche@agripeche.wf) avant le 31 août 2020. Les photos sélectionnées par le jury seront exposées lors des événements «les vendredis de la pêche durable». Formulaire et règlement disponible en ligne: [www.wallis-et-futuna.gouv.fr](http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr)



**N° 26-2020  
JUILLET 2020**

**ARRÊTÉ N°2020-617 du 16 juillet 2020 :  
Portant adaptation des mesures nécessaires à l'entrée par voie aérienne  
sur le Territoire des îles Wallis et Futuna  
dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19**

Afin d'éviter l'introduction du virus du covid-19 sur le territoire des îles Wallis et Futuna, le présent arrêté fixe les conditions applicables à toute personne entrante par voie aérienne, quelle que soit sa nationalité, en provenance d'un État ou d'une collectivité autres que la Nouvelle-Calédonie.

A compter du 16 juillet 2020 et jusqu'à nouvel ordre, toute personne souhaitant rejoindre par voie aérienne le territoire des îles Wallis et Futuna aura, préalablement à son départ, l'obligation de :

a) Se faire recenser auprès de la cellule d'information du public (CIP) mise en place par l'administration supérieure dont l'adresse mail est la suivante : [cip@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:cip@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr) .

b) Effectuer un test de dépistage (PCR), confirmé négatif, dans les 72h précédent le vol. En cas d'impossibilité, et après validation de la CIP, le test sera réalisé dès l'arrivée de la personne sur le territoire.

c) Renvoyer à la CIP le protocole organisant son retour sur le territoire incluant notamment une période de confinement strict de façon privilégiée dans un lieu dédié situé à Wallis et déterminé par l'Administration supérieure (annexe 1 du présent arrêté).

d) Par dérogation au c), le confinement à domicile sera organisé dans le respect des articles 7 et 8 du présent arrêté.

**Article 3** : A son arrivée sur le Territoire des îles Wallis et Futuna, la personne entrante et ayant rempli les obligations visées à l'article 2 sera aussitôt transportée, par les moyens mis en place par l'administration, vers son lieu de confinement et se verra notifier un arrêté préfectoral individuel de confinement d'une durée initiale de 14 jours.

**Article 4** : Pendant la durée du confinement, tout déplacement hors du site de confinement retenu ainsi que toute visite sont interdits, sauf impératif sanitaire ou de sécurité.

**Article 5** : Pendant la durée du confinement, la personne doit strictement respecter les termes du protocole qu'elle a préalablement acceptés, notamment les règles de distanciation et l'obligation de se soumettre aux examens réalisés et décisions prises par le personnel médical.

**Article 6** : La mesure de confinement prendra fin au terme d'une période de 14 jours, sous réserve d'un nouveau test de dépistage (PCR) confirmant l'absence de contamination par le virus covid-19 et des prescriptions des articles L3131-17 et R3131-19 et suivants du code de la santé publique susvisés.

**Article 7** : Le choix du site de quatorzaine doit être exprimé sans ambiguïté par la personne entrante avant son départ et communiqué à la CIP. Si la personne entrante exprime son intention de ne pas rejoindre le site dédié, au profit d'une quatorzaine supervisée effectuée à son domicile, l'Administration en accuse réception et lui indique les prescriptions de sécurité sanitaire obligatoires à respecter dans ce cadre. Cette démarche s'accompagne de l'envoi d'un formulaire à renseigner par le demandeur (annexe 2 du présent arrêté), soumis au contrôle de l'Administration qui prendra une décision, compte tenu du risque de transmission intrafamiliale du Covid-19 et de création d'une nouvelle chaîne de transmission, dépassant le cadre familial.

**N° 26-2020**  
**JUILLET 2020**

**Suite de l'ARRÊTÉ N°2020-617 du 16 juillet 2020 :  
Portant adaptation des mesures nécessaires à l'entrée par voie aérienne  
sur le Territoire des îles Wallis et Futuna  
dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19**

**Article 8** : Dans le cadre d'une quatorzaine supervisée effectuée à domicile, les conditions sanitaires obligatoires à respecter pour la personne entrante et ses proches sont de disposer de manière préalable au sein du domicile d'un espace permanent autonome pour le repos, la restauration et l'hygiène de la personne concernée, interdit aux autres membres de la famille.

Les impératifs suivants sont à respecter :

- y demeurer principalement pendant la durée de la quatorzaine.
- en cas de mobilité à l'intérieur du domicile, respecter les mesures de distanciation sociale et de gestes barrières pour toutes les personnes hébergées sous le même toit que la personne entrante.
- ne pas demeurer sous le même toit que des personnes vulnérables, présentant un risque de développer une forme grave du covid-19.
- répondre à tout appel et recevoir toute visite du personnel médical pendant la durée de la quatorzaine, chargé du suivi sanitaire de la personne entrante.
- respecter les conditions de mobilité à l'extérieur du domicile (habitation et jardin) déterminées par l'arrêté individuel.
- n'autoriser aucune visite d'agrément au domicile de la personne entrante durant la durée de la quatorzaine.

**Article 9** : Le non-respect des mesures prévues aux articles 4, 5 et 8 expose la personne (pour chaque constat) au paiement d'une amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe, soit un montant de 89.500 FCFP au plus (soit 750€).

**Article 10** : L'arrêté n° 2020-418 du 9 juin 2020 portant mesures nécessaires à l'entrée par voie aérienne sur le territoire des îles Wallis et Futuna dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 est abrogé.

**Article 11** : Un recours contre le présent arrêté peut-être formé devant le tribunal administratif de Mata'Utu dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Face au covid-19, Wallis et Futuna persévère dans sa volonté de se prémunir**

Samedi 18 juillet 2020, au matin, par le vol SB 340 sont arrivés après ouverture des vols commerciaux, les premiers passagers en provenance de la Métropole.

Ces 41 passagers plus 4 bébés sont les premiers à intégrer la procédure actuellement en vigueur dont le seul objectif reste bien la protection sanitaire de nos populations à Wallis et Futuna.

En conformité, avec l'avis et les préconisations du Conseil scientifique de Wallis et Futuna, au vu de la Circulation toujours active du virus covid-19 au niveau de la Métropole ou d'autres pays, prenant en compte la santé fragile de nos populations à Wallis et Futuna, ainsi que l'intérêt de conserver avec la Nouvelle-Calédonie, un espace "free-covid", la procédure d'entrée sur notre Territoire pour tous les passagers sauf ceux de la Nouvelle-Calédonie est la suivante :

- une inscription obligatoire auprès de la CIP (Cellule d'Information du Public) à l'adresse courriel suivante : [cip@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:cip@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr)

- une arrivée ciblée uniquement sur un vol transit vers Wallis et Futuna

- la réalisation d'un test PCR 72 heures avant le départ avec une réception du résultat négatif au moins 5h00 avant l'enregistrement.

- un confinement dans un lieu dédié pour permettre une réactivité pertinente, efficace du personnel de santé afin de contenir et éviter la contamination de la population par le virus covid-19.

Afin de faciliter la gestion des listes de passagers soumis à confinement et validées par Commission, la CIP reste en charge de la transmission de cette validation auprès de l'Agence Air-calédonie.



Face au covid-19, Wallis et Futuna persévère dans sa volonté de se prémunir



Les passagers arrivés ce matin, ont été mis en confinement dans les 2 SAS terrestres dédiés (hôtel Moana-Hou et hôtel Ulukula).

Ils ont été acheminés depuis l'aéroport par des transports en commun pris en charge par l'Administration supérieure.

La surveillance des SAS terrestres s'est faite par la gendarmerie.



Avant la sortie des SAS « terrestres » d'une durée d'au moins 14 jours, des tests PCR ont de nouveau été effectués. Leurs résultats ont conditionné la sortie des personnes en confinement.

Toutes les procédures de sécurisation face au COVID-19 ont bien été respectées.



## N° 26-2020 JUILLET 2020

### Vol international du mercredi 22 juillet 2020 Nouméa/Wallis/Nandi/Nouméa

La compagnie Aircalin a informé sa clientèle que le vol international du mercredi 22 juillet a fait escale aux îles Fiji au retour de Wallis vers Nouméa, pour le rapatriement de passagers.

Aucun client n'a embarqué en provenance de Wallis vers Nandi, ni de Nandi vers Nouméa. Les passagers sont restés à bord lors de l'escale à Nandi.

Les horaires en heures locales étaient les suivantes :

22/07 SB340 Nouméa-Wallis départ 08h35  
arrivée Wallis à 12h25

22/07 SB331 Wallis-Nandi départ 13h55  
arrivée Nandi à 15h25

22/07 SB331 Nandi-Nouméa départ 16h20  
arrivée à Nouméa à 17h30

Le Fret a ouvert à 13h25 pour la livraison des colis périssables et urgents.

La compagnie Aircalin a remercié par avance ses passagers de leur compréhension.

### Prolongation du délai de dépôt des dossiers du volet 2 du Fonds de solidarité aux entreprises

L'État et le Territoire de Wallis et Futuna ont créé un fonds de solidarité en deux volets pour aider les petites entreprises touchées par la crise sanitaire liée au covid-19.

Seules les entreprises bénéficiaires du Fonds de solidarité volet 1 peuvent prétendre au volet 2.

Le délai de dépôt des dossiers de demande pour le volet 2 du Fonds de solidarité aux entreprises a été prolongé.

Vous avez jusqu'au mardi 15 septembre pour déposer votre demande au service des Affaires Économiques et du Développement (AED).

Plus d'infos :

<http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Actualites/COVID-19/Mesures-prises-a-Wallis-et-Futuna/Mesures-d-e-soutien-aux-entreprises>

### Calendrier d'élection de la seconde mandature de l'Assemblée Territoriale des jeunes 2020-2022

Dans le cadre de la seconde mandature 2020-2022 de l'Assemblée territoriale des jeunes (ATJ), une élection se tiendra le 10 septembre 2020 à l'Assemblée territoriale.

Les jeunes personnes intéressées peuvent s'inscrire du 03 au 07 août 2020 auprès de l'Assemblée territoriale ou des 4 établissements scolaires suivants :

- Lycée d'État de Wallis et Futuna
- Lycée agricole de Vaimoana
- Collège de Lano Alofivai
- Collège de Sisia

A cette occasion, durant la semaine 30, des réunions ont été organisées dans ces établissements scolaires afin de sensibiliser au maximum les jeunes pour la seconde mandature 2020-2022, en particulier les jeunes en classes de seconde, de première et de terminale.

**INSCRIPTION**  
Du 03 au 07 août 2020

**ELECTION**  
Le 10 septembre 2020

#Rejoignez-nous à l'Assemblée  
Territoriale des Jeunes



**LE VILLE DE PARIS FAIT PEAU NEUVE**



Après avoir été entièrement rénové, les travaux du twin-otter "Ville de Paris\_ Wallis et Futuna" ont pris fin, début juillet.

Des tests au sol ainsi que des vols d'essai se sont bien déroulés.

Le Ville de Paris a ensuite pris son envol, Mercredi 15 juillet 2020 au soir, depuis la Suisse pour un long voyage retour, vers Wallis et Futuna.

L'avion était attendu à Hihifo le 28 Juillet dernier à 16h30.

Vous trouverez ci-dessous des informations d' Aircalin détaillant les travaux notamment l'itinéraire du Ville de Paris jusqu'à Wallis-et-Futuna :

"Le 27 février 2018, après une consultation organisée par la Direction Générale des Outre-Mer, AIRCALIN avait été retenue pour une nouvelle période d'exploitation de la ligne domestique entre Wallis et Futuna pour 5 ans.

Dans le cadre de cette délégation de service public, AIRCALIN s'était engagée à moderniser la flotte Twin-Otter. Ainsi, depuis décembre 2019, le Ville de Paris est en grande visite dans les ateliers de l'entreprise Zimex à Altenrhein en Suisse. Le retour de l'avion à Wallis-et-Futuna, entièrement révisé et modernisé, a été programmé fin juillet 2020.

La maintenance de la flotte Twin-Otter opérée par AIRCALIN répond aux normes de l'EASA, l'Agence européenne de sécurité aérienne, parmi les plus exigeantes au monde en matière de sécurité aérienne.

De la visite de transit avant chaque vol, aux révisions hebdomadaires jusqu'aux grandes visites, les Twin-Otter font l'objet d'un planning de maintenance très strict.



Suite - LE VILLE DE PARIS FAIT PEAU NEUVE



Si les opérations techniques se déroulent en général dans les ateliers d'Aircalin à Wallis, certaines doivent être réalisées dans des ateliers spécialisés.

Le Ville de Paris en grande visite

La grande visite est une opération de maintenance complète et approfondie où chaque centimètre de l'avion est inspecté. « Lors de ces grandes visites toute la structure de l'avion fait l'objet d'un contrôle très approfondi », précise Fabrice Teisseyre, Directeur technique d'Aircalin. Ainsi, les ailes et les nacelles supportant les moteurs sont déposées et inspectées tout comme l'ensemble du fuselage. La cabine est complètement démontée pour traquer le moindre point de corrosion. Les moteurs et les trains d'atterrissage sont entièrement révisés et testés avant d'être remontés sur l'appareil.



Des appareils de navigation modernisés  
L'opération majeure de la rénovation du Ville de Paris concerne les instruments de navigation. Le cockpit est équipé des toutes dernières technologies. Les très nombreux instruments de bord sont regroupés et concentrés sur trois écrans permettant de gagner en précision et en confort de pilotage.

Une cabine totalement rénovée

La cabine a été entièrement démontée, les sièges ont été recapitonnés et rhabillés pour en assurer un meilleur confort aux passagers."



## Renforcement de la biosécurité à Alofi : prévention de l'introduction du rat noir



Deux espèces de rongeurs sont déjà présentes sur Alofi, le rat polynésien et le surmulot. Le rat noir, présent sur Wallis et ses îlots et sur Futuna, considéré comme extrême nuisible, est pour l'heure absent d'Alofi. Son introduction aurait des conséquences désastreuses sur la biodiversité, notamment sur les oiseaux, les crabes de cocotiers, les tortues, mais pourrait également causer des dommages importants aux cultures.

Depuis 2017, le service territorial de l'environnement a mis en place un dispositif de biosécurité sur Alofi, dans le but d'empêcher l'introduction accidentelle du rat noir par les personnes fréquentant l'île. Des pièges appâtés sont ainsi disposés tous les 50 mètres sur le sentier littoral de Alofitai et font l'objet d'un contrôle toutes les 3 semaines. Au total, 57 pièges sont ainsi disposés sur près de 3 kilomètres, sur les zones les plus fréquentées par les bateaux.



Du 06 au 09 juillet 2020, une équipe du service territorial de l'environnement a renforcé le dispositif de biosécurité sur Alofi. Durant cette mission, l'équipe a procédé à l'installation de 40 nouvelles stations de piégeage appâtées, sur la zone la plus fréquentée. Sur cette zone, les pièges sont dorénavant présents tous les 25 mètres, augmentant significativement l'efficacité du dispositif. En parallèle, des piégeages ont été réalisés durant trois nuits sur plusieurs parcelles cultivées à l'intérieur des terres. Ces piégeages ont confirmé l'absence de rat noir. Dans le cadre du projet PROTEGE, volet "Espèces envahissantes", le dispositif de biosécurité sera encore renforcé dans le futur, avec notamment la sensibilisation des personnes se rendant sur Alofi.

Dispositifs de piégeage de rats sur le littoral de Alofi:  
prévention de l'introduction du rat noir (*Rattus rattus*)



**Alerte aux courriels frauduleux de phishing (ou hameçonnage)**

Le service des douanes vient d'être interrogé par un service de l'État de Wallis sur le contenu d'un courriel reçu en juillet 2020 et demandant le paiement de taxes dans le cadre de la réception d'un colis postal via l'achat en ligne d'un code PIN en utilisant une adresse émettrice douane et une signature de type "service client douane".

Ce courriel est frauduleux et il correspond à la description des courriels frauduleux de phishing (ou hameçonnage) signalée le 9 juillet 2020 sur le portail de la direction générale des douanes et droits indirects.

Vous pouvez consulter cette alerte et les recommandations directement sur le site <https://www.douane.gouv.fr/actualites/alerte-aux-courriels-frauduleux-de-phishing-ou-hameconnage>

En cas de réception d'un message similaire, vous pouvez faire un signalement sur la plateforme «PHAROS» (plateforme d'harmonisation, d'analyse de recoupement et d'orientation des signalements).



**Alerte aux courriels frauduleux de phishing (ou hameçonnage)**

**Levée de confinement des SAS terrestres, le 31 juillet 2020**

L'Administration Supérieure communique :

La levée de « quatorzaine » des passagers arrivés par le vol du samedi 18 juillet dernier s'opérera de la manière suivante :

- SAS terrestre hôtel « Ulukula » : sortie du SAS vendredi 31 juillet 2020 à 10h00.
- SAS terrestre hôtel « Moana Hou » : sortie du SAS vendredi 31 juillet 2020 à 10h00.

Tous les passagers feront l'objet de tests PCR qui conditionneront leurs sorties de confinement.

Les familles sont invitées à se présenter afin de récupérer le(s) passager(s) et leurs bagages.

**Avis de vent fort sur Futuna, le 29 juillet 2020**

Un anticyclone à 1037 hPa , positionné à l'Est de la Nouvelle-Zélande dirige un alizé rapide de Sud-Est à Est Sud-Est sur Wallis-et-Futuna.

Cet anticyclone est stationnaire, mais la dorsale associée qui remonte sur Fidji entraîne un resserrement de gradient, qui renforce l'alizé d'Est Sud-Est sur l'archipel dans la matinée de mercredi.

Sur Futuna le vent d'Est Sud-Est se renforce dans la matinée de mercredi pour atteindre 45 km/h avec des rafales de l'ordre de 60 à 65 km/h.

Sur Wallis le vent souffle autour de 40 km/h et atteint temporairement 45 km/h avec des rafales de 55 à 60 km/h.

La mer est forte.

Les sorties en mer sont donc vivement déconseillées.

## Lancement du dispositif « Aide à l'achat de matériaux »

L'Administration Supérieure  
communiquera :

À toute la population de Wallis et Futuna qu'une aide exceptionnelle à l'achat de matériaux peut être attribuée aux propriétaires occupants sans ressources et sous condition d'acceptation du dossier. Ce dispositif permet d'effectuer des travaux sur des logements dégradés, inachevés ou inadaptés dans le but d'améliorer la sécurité ou la santé de ses occupants.

Toute personne intéressée pourra retirer un formulaire de demande auprès des structures suivantes :

- Service de l'Inspection du Travail et des affaires sociales (SITAS)
- Assemblée Territoriale de Wallis et Futuna
- Circonscription d'Uvea
- Délégation de Futuna
- Service des Travaux publics de Wallis et de Futuna

Le formulaire complété accompagné des pièces justificatives devra être déposé au plus tard le 31 août 2020 auprès du service des Travaux publics de Wallis et de Futuna.

Les demandes déposées au-delà de cette date ne seront pas examinées.



## Logement dégradé



## Aide à l'achat de matériaux

VOUS ETES  
**PROPRIÉTAIRE**  
OCCUPANT **SANS**  
**RESSOURCES**

VOTRE LOGEMENT  
NÉCESSITE DES TRAVAUX  
D'AMÉLIORATION POUR  
VOTRE **SÉCURITÉ** OU  
VOTRE **SANTÉ**

**CE DISPOSITIF PEUT VOUS INTÉRESSER**

VENEZ RETIRER UN **FORMULAIRE DE**  
**DEMANDE** AUPRES DE :

- L'INSPECTION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES
- LA CIRCONSCRIPTION D'UVEA
- L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE DE WALLIS ET FUTUNA
- LA DÉLÉGATION DE FUTUNA
- SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE WALLIS ou DE FUTUNA

**31 AOÛT 2020**

**DATE LIMITE POUR DEPOSER**  
**VOTRE DOSSIER**

**AU SERVICE DES TRAVAUX**  
**PUBLICS DE WALLIS ET DE**  
**FUTUNA**



### INFOS ET CONTACT

Service des Travaux Publics de W&F  
Christèle Foucque-Arnoux  
Tél : 72 26 26 - 72 38 10  
@ : christele.hanisi@travaux-publics.wf



« L'aide aux matériaux est financé par l'Etat à hauteur de 400 000€. L'Etat s'engage à Wallis et Futuna avec le Fonds exceptionnel d'Investissement »

**Déplacement hors du Territoire en période de crise liée au covid\_19**

Afin d'anticiper la période de quatorze jours de confinement obligatoire pour toute personne entrant sur le territoire, les voyageurs qui envisagent un aller-retour vers la métropole doivent se faire recenser par la Cellule d'information du Public (CIP : [cip@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:cip@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr) ) avant leur éventuel départ de Wallis et Futuna.

En outre, en application du décret n°2020-860 du 10 juillet 2020, sont interdits, sauf s'ils sont fondés sur un motif impérieux d'ordre personnel ou familial, un motif de santé relevant de l'urgence ou un motif professionnel ne pouvant être différé, les déplacements de personnes par transport public aérien entre, d'une part, la Guyane, Mayotte, la Polynésie Française, la Nouvelle-Calédonie ou Wallis et Futuna et, d'autre part, tout point du territoire de la République.

Conformément à ce décret, les voyageurs doivent ainsi présenter deux attestations sur l'honneur à la compagnie aérienne avant leur départ de Wallis :

☞ l'une attestant que le voyageur ne présente pas de symptôme d'infection à la Covid-19 et qu'il n'a pas connaissance d'avoir été en contact avec un cas confirmé de Covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol. (L'attestation est disponible sur le site internet de l'Administration supérieure à l'adresse suivante : <http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Actualites/Deplacement-hors-du-Territoire-en-periode-de-crise-liee-au-covid-19> )

☞ l'autre précisant, sur papier libre, le motif du déplacement, accompagnée des justificatifs afférents (à l'exception des voyages à destination de la Nouvelle-Calédonie).

● motif professionnel ne pouvant faire l'objet d'un report ;

● motif de santé : seules les évacuations sanitaires justifient un déplacement hors du territoire pour les personnes évasanées et leur accompagnant ;

● motif personnel ou familial :

- l'accompagnement pour une primo installation d'un élève ou d'un étudiant (le départ doit être simultané avec celui de l'élève ou de l'étudiant, dans la limite de deux accompagnants) ;
- le départ définitif pour la métropole ;
- le mariage de l'agent ou de l'un de ses enfants ou petits enfants ;
- la naissance d'un enfant ou d'un petit-enfant de l'agent ;
- le décès du conjoint, d'un enfant, du père, de la mère, d'un frère, d'une sœur, des beaux-parents, d'un beau-frère ou d'une belle-sœur ;
- la maladie très grave du conjoint, du père, de la mère ou d'un des enfants du passager (sur attestation du médecin traitant du malade et validation de l'ADS) requérant la présence de la personne dans un délai bref.

L'attention est appelée sur le fait que tous les voyageurs sont susceptibles de faire l'objet de contrôles tout au long de leur voyage.

**Mercredi 29 juillet 2020, célébration du 59ème anniversaire  
de la Fête du Territoire « Wallis et Futuna »**

Après la célébration d'une messe en la cathédrale de Mata'Utu à 7h00, une cérémonie de levée des couleurs en l'honneur du 59ème anniversaire de la Fête du Territoire s'est déroulée à 8h30 sur le mala'e Sagato Soane.

Malgré le mauvais temps, de nombreuses personnes étaient présents afin de célébrer cette anniversaire mémorable, notamment M. Thierry QUEFFELEC, Préfet, Administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna, le roi Lavelua Takumasiva Aisake Patalione KANIMOA accompagné de sa chefferie, le Monseigneur, Susitino SIONEPOE, les autorités politiques, militaires et administratives du Territoire.

Les élèves de l'école de l'Immaculée Conception, Mata-Utu ont animé la chorale.

Plusieurs discours ont été prononcés, par le Mahe, représentant la Chefferie, par M.KOLOKILAGI, Président de l'Assemblée territoriale et par le représentant de l'État, M.Thierry QUEFFELEC.

Il est à noter que conformément, à la décision prise par le Lavelua, exceptionnellement aucune manifestation de danses n'a été effectuée par solidarité avec la Métropole et les pays touchés lourdement par le covid-19.

Toutefois, à l'issue de la cérémonie, comme le veut la tradition, le roi, Lavelua Takumasiva a offert, avec la participation des villageois d'Ahoa et de Vaimalau-Lotoalahi, à toutes les personnalités et personnes présentes, un petit-déjeuner convivial au "Fale lau" du Palais royal ainsi qu'au "Falefono" de la Chefferie.



## N° 26-2020 JUILLET 2020

### Message du Ministre de l'Outre-mer, M. Sébastien LECORNU, sur les réseaux sociaux, à l'occasion de la célébration du 59ème anniversaire de la Fête du Territoire, le 29 juillet 2020

Aho 29 o sulio 2020, ne'e fai mai te poapoaki ofa a te Minisi ote 'u fenua o falani mama'o, Sébastien Lecornu.

Ko hina aho ma'uhiga aeni e fakamanatu ai te tau 59 o te liliu a Uvea mo Futuna o telituale Falani.

E kau ia Uvea mo Futuna ite faka ma'uhiga o Falani ite Pasifika.



**Sébastien Lecornu** @SebLecornu · 29 juil.

En ce 29 juillet, je souhaite une bonne Fête du Territoire à tous nos compatriotes de Wallis et Futuna 🇫🇷🇫🇮!! Depuis 59 ans, l'archipel est un territoire français d'Outre-mer et participe au rayonnement de la France et de sa diversité au cœur du Pacifique.

**Préfet de Wallis et Futuna** @Prefet986 · 29 juil.

Mercredi 29 juillet 2020, le 59ème anniversaire de la Fête du Territoire a été célébrée à Wallis et Futuna.

Après une messe célébrée en la cathédrale de Mata'Utu à 7h00, une cérémonie de levée des couleurs s'est déroulée à 8h30 sur le mala'e Sagato Soane

[wallis-et-futuna.gouv.fr/Actualites/Cer...](http://wallis-et-futuna.gouv.fr/Actualites/Cer...)



**Sébastien Lecornu**

14 h · 🌐

En ce 29 juillet, je souhaite une bonne Fête du Territoire à tous nos compatriotes de Wallis et Futuna 🇫🇷🇫🇮!! Depuis 59 ans, l'archipel est un territoire français d'Outre-mer et participe au rayonnement de la France et de sa diversité au cœur du Pacifique.



**Préfet de Wallis-et-Futuna** a ajouté 115 photos à l'album 59ème anniversaire de la Fête du Territoire. 29/07/2020. [Désabonner](#)

### Levée de confinement des SAS terrestres pour les passagers à destination de Futuna, 31 juillet 2020

L'Administration Supérieure communique :

La levée de « quatorzaine » des passagers en partance pour Futuna s'est effectuée pour les 2 SAS (Ulukula et Moana Hou) aux environs de 8h00, ce jour.

Ceci, en raison, de leur prévision de vol vers Futuna dont l'enregistrement était prévu à 10h00.

Tous les passagers arrivés sur le vol du 18 juillet dernier, sans distinction, ont obtenu un résultat négatif concernant leurs tests.

